

### Renouvellement de la conduite d'eau potable de la rue de la Fernault (1100 mL) à Cérilly

Profitant d'un appel à projets à l'initiative de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le remplacement des conduites fuyardes, le SEA Nord Rive Droite du Cher a pu renouveler les 1100 mètres linéaires (mL) de la rue de la Fernault. Ce tronçon, identifié avec un mauvais indice linéaire de pertes (ILP) en 2020 grâce au schéma directeur d'eau potable réalisé sur la commune, n'est désormais que de l'histoire ancienne.

Sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études EGIS et grâce à l'entreprise BARBIERO et l'utilisation d'une trancheuse (technique sans tranchée), le chantier n'aura duré que trois mois, d'avril à juin 2025.



Au-delà de la diminution des pertes en eau potable dans la nature, ce chantier permet de réduire le linéaire, encore important sur la commune, de conduites en amiante ciment. Matériau phare d'une époque, il est désormais trop souvent sujet aux casses à répétition.

Le coût du chantier avec les études et la matrice d'œuvre s'élève à presque 140 000 € HT avec une participation de 41 805,65 € HT de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne soit environ 30%.

### Renouvellement de la conduite d'eau potable de la Bodeterie à la Gadonne (1700 mL) à Cérilly



Dans la continuité du chantier de la Fernault, le SEA a également sollicité l'aide de l'Agence de l'Eau pour renouveler la conduite d'eau potable allant du secteur de la Bodeterie et traversant la Gadonne car bien qu'initialement non répertorié dans le schéma directeur de 2020, c'est l'enchaînement de fuites depuis cette date qui a orienté la décision de faire les travaux à cet endroit.

Les abonnés ont vécu de nombreuses coupures et là encore, avec des conduites en amiante ciment les réparations ne pouvaient que se succéder.

Pour ce chantier et afin de réaliser des économies substantielles, la décision fut prise de poser la nouvelle conduite à côté de l'ancienne presque intégralement en domaine privé. La réalisation n'a donc été possible que grâce à l'accord de tous les propriétaires des terrains.

Les travaux auront duré 4,5 mois pour un coût de 95 170,69 €HT par l'entreprise Barbiero. L'Agence de l'Eau aura participé à hauteur de 30% à savoir 28 374 €.

### Renouvellement de la conduite d'eau potable de la Tilerie (260 mL) à Cérilly

Suite logique après la Gadonne mais non subventionné, les 260 mL de conduite restants à la Tilerie ont pu être renouvelé par l'entreprise Barbiero déjà sur place.

Cette fois-ci, il aura fallu travailler sur le domaine public le long de la route départementale 128 pour un coût d'environ 30 000 € HT.

## Renouvellement des conduites à la Breure (780 mL) et aux Nodins (480 mL) à Cérilly

Toujours sur la commune de Cérilly et grâce aux subventions de l'Agence de l'Eau, le SEA prévoit le remplacement des conduites en amiante ciment des secteurs fuyards de la Breure et des Nodins. Il s'agit des deux derniers secteurs les plus critiquent en indice linéaire de pertes (ILP) identifiés par le schéma directeur de 2020.

Les travaux ont commencé depuis le mois de novembre 2025 pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

C'est l'entreprise Barbiero qui a été retenue suite à l'appel d'offre pour ce marché avec une participation financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30%.

Avec ces derniers chantiers c'est un peu plus de 4,3 kms de conduite qui seront renouvelés pour réduire les pertes d'eau potable et améliorer le service rendu aux abonnés.



## Poursuite du Schéma Directeur d'Assainissement et des Eaux Pluviales de Cérilly



En 2023, le SEA a lancé une étude pour la réalisation d'un diagnostic de gestion des eaux usées et pluviales sur la commune de Cérilly.

En 2025 a eu lieu la deuxième phase de l'étude à savoir les campagnes de mesure de pollution et de débit permettant d'affiner la compréhension du fonctionnement du réseau d'assainissement en divers points stratégiques. La phase terrain a duré quelques semaines sur une période choisie comme la plus défavorable pour le réseau d'assainissement à savoir en nappe haute.

Une réunion avec les membres du comité de pilotage aura permis de valider l'avancement de l'étude mais surtout d'orienter les prochaines investigations dites complémentaires pour déboucher sur un schéma directeur. Il s'agit d'un planning pluriannuel de travaux permettant de répondre aux exigences réglementaires.

Pour 2026, commenceront donc ces investigations qui se matérialiseront par des visites chez certains abonnés pour vérifier la conformité des rejets mais aussi des passages caméra dans des collecteurs publics identifiés comme problématiques et enfin des tests à la fumée pour détecter des erreurs de raccordement sur des réseaux séparatifs.

## Travaux d'assainissement de la tranche 3 à Hérisson

Projet de plusieurs années, les derniers travaux d'assainissement de la rive gauche de l'Aumance à Hérisson ont débuté au mois de mai 2025 avec la troisième tranche. Cette opération conjointe entre la municipalité d'Hérisson et le SEA a été rendu possible grâce au concours financier du Département de l'Allier.

L'objectif de ces travaux était la création d'un réseau séparatif permettant de raccorder au réseau public d'assainissement les abonnés de la rue des Jardins et de la rue de la Croix Verte.

Le chantier s'est terminé en octobre 2025 soit une durée totale de 5 mois. Désormais une trentaine d'habitations vont pouvoir se raccorder à ce nouveau réseau et disposent de deux ans pour pouvoir le faire.

Le coût du chantier avec les études et la matrice d'œuvre s'élève à environ 420 000 € HT avec une participation financière du département de l'Allier de 66 828,00 € soit environ à 16% du coût total.



## Pollution du réseau d'assainissement de Cérilly



Au cours de l'année 2025, entre mars et septembre, il a été détecté une concentration anormalement élevée d'un métal lourd à la station d'épuration de Cérilly. S'agissant d'un évènement ponctuel, il est fort probable qu'il s'agisse d'une introduction volontaire dans le réseau d'assainissement.

Les services de la Police de l'Eau ont été informé aussitôt de cette pollution anormale mais le seuil de la règlementation n'a pas été franchi.

Cependant, le SEA souhaite rappeler qu'un réseau d'assainissement n'est dédié qu'à collecter les eaux usées d'origine domestique mais en aucun cas des métaux lourds. Ce message vise donc à sensibiliser chacun de nos responsabilités vis-à-vis de ce que nous rejetons dans l'environnement car certaines substances peuvent être dangereuses pour tous !

## Exonération de la redevance « Consommation d'eau potable » de l'Agence de l'eau, le compteur d'élevage

En application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, plusieurs redevances de l'agence de l'eau apparaissent sur les factures d'eau et d'assainissement des abonnés.

Pour l'une d'elle, à savoir la redevance « Consommation d'eau potable », il est possible de bénéficier d'une exonération à la condition que le compteur soit dédié à une activité d'élevage référencée auprès de la chambre d'agriculture.

Attention, un compteur qui servirait à l'élevage mais qui alimente une habitation ne pourra pas être exonéré. Dans ce cas présent, la seule possibilité consiste à contacter le SEA afin de prévoir l'installation d'un autre compteur et individualiser les consommations.

Au cours de l'année 2025 il est possible que de nombreux abonnés furent exonérés de cette redevance par erreur car il n'avait pas été précisé que seuls les élevages professionnels pouvaient bénéficier de cette exonération. Les corrections seront apportées en 2026.

Pour plus d'informations nous invitons les abonnés à contacter le SEA pour les renseigner au mieux selon la situation.